CONSEILS POUR VOTRE DEMANDE DE RÉVISION
concernant un médicament novateur

Voici ce que nous suggérons pour votre demande de révision de mesure du patient d'exception auprès de la RAMQ, à la suite du refus de couverture.

Il est utile de joindre une lettre qui explique brièvement l'impact de la migraine chronique sur votre vie personnelle, sociale, professionnelle et familiale. Dans cette lettre, nous vous conseillons d'inclure l'information suivante :

- médicaments de fond essayés et résultats (assurez-vous d'obtenir les dates et les informations détaillées auprès de votre neurologue ou de votre pharmacien·ne) ;
- médicaments de crise et résultats (quantité par mois, efficacité, comparaison avant et après) ;
- autres traitements essayés (chiro, ostéo, etc.) ;
- autre information pertinente sur l'effet du médicament sur la fréquence, l'intensité ainsi que la durée des crises ;
- description de votre situation avant et après la prise du médicament.

Assurez-vous d'ajouter les documents suivants :

- Calendriers de migraine avant et après l'usage du médicament (trois mois) ;
- Résultats des tests Migraine Disability Assessment (MIDAS) et Headache Impact Test (HIT-6) avant et après.

Veuillez noter que ces conseils sont offerts à titre indicatif et qu'ils sont inspirés des cas de patients qui ont bien voulu partager leur expérience dans des situations similaires : ils ne garantissent pas une acceptation de couverture.

Nous vous souhaitons une réponse positive dans les plus brefs délais.

Comité défense des droits des patients
Migraine Québec
defense@migrainequebec.org